

que nous venons de dire plus haut, que Dieu protège les parents, qu'il se montre jaloux qu'on leur rende le respect qui leur est dû, et qu'il punit souvent, d'une manière terrible, les infracteurs de cette loi sacrée.

St. Pierre nous parle, dans le 8e livre de ses œuvres, d'un habitant de la ville de Milan, en Italie, qui, le jour de ses nocés, se permit, dans un moment de colère, de frapper brutalement sa mère sur la joue gauche, parce qu'elle avait oublié quelque chose dans les préparatifs de la fête. Sur le champ, le fils dénaturé se sentit attaqué d'une douleur terrible dans la partie de sa main, qui était entrée en contact avec la joue de sa mère, lorsqu'il la frappa. Bientôt le pus et la matière d'une odeur insupportable se mirent à s'échapper en abondance de la partie, où la douleur se faisait sentir; et ceci était accompagné de telles souffrances, que le malheureux fils ne pouvait s'empêcher de crier et de hurler même comme une bête féroce. Il eut à souffrir jusqu'à ce que les prières de sa mère et celles de St. Nazaire vinssent apporter un remède et une cessation à ces douleurs insupportables, qui l'auraient, en bien peu de temps, conduit au tombeau.

"Père et mère tu honoreras, nous dit le 4e commandement de Dieu, afin de vivre longtemps." Dieu promet donc longue vie et prospérité à ceux qui ne perdent pas de vue le devoir que ce commandement nous rappelle sans cesse. Si nous ne nous apercevons pas toujours d'une manière palpable que la récompense ici promise soit toujours accordée sur cette terre, cependant